



Délégués du Personnel



Réunion du 22 mars 2018

POSTES VACANTS

DIA à Bourges

CP à Bourges

1 RSC à Orléans

POSTES A POURVOIR

DIA à Villemandeur

CAER à Chartres

Effectifs au 28/02/2018 : **234,30** Équivalent Temps Plein

241 Personnes Physiques

4 CDD

Rappel au 31/12/2017: 234,10 ETP 240PP

Autorisation 2016 : 241 ETP

Autorisation 2017 : 235 ETP et 3 CDD

SUIVI COMMERCIAL

La Cfdt évoque le retour de la bâtonnite avec ses tableaux de suivi de production individuelle, ainsi que du « marquage à la culotte » avec les tableaux d'appels téléphoniques.

Pour la Direction, les outils, les OC servent à nourrir l'activité commerciale et à générer du PNB.

Pour la Cfdt, ceci est source de stress et d'infantilisation.

Pour la Direction : IL N'Y A PAS DE PROBLEMES !

Pour la Cfdt : Sic ! ???

DÉMISSIONS

Depuis le 1er janvier, 6 demandes de démissions. Ce chiffre inquiétant ne serait-il pas le reflet de la dégradation de vos conditions de travail sur lequel nous essayons vainement d'attirer l'attention de la Direction ?

Quand serons -nous entendus ?

Depuis plusieurs années, vous faites face à la diminution des effectifs afin que le résultat par ETP soit meilleur. Mais à quel prix ? Au bénéfice de qui ? Pour quelles actions à long terme ?

La Cfdt alerte la Direction et lui demande de s'intéresser de plus près à ces départs !

CHARGES ACCUEIL

L'application CESAR donne les charges d'accueil par agence. La Cfdt en a demandé la communication.

Réponse de la direction : *cette question a fait l'objet d'une réponse en CER du 22/02/2018 et précise : « L'outil d'aide à l'appréciation des charges accueil n'est pas diffusé dans les agences. Les Groupes communiquent aux agences les besoins identifiés et validés pour répartition de cette charge globale sur chaque collaborateur.*

Ce temps accueil est alors imputé des objectifs commerciaux individuels (idem charge managériale pour les DIA). »

Le dernier PV en ligne est de novembre. Alors, comment savoir ce qui s'est dit ? Quel est ce secret que seul quelques initiés peuvent connaître ? Ni vous, ni nous, ne pouvons juger de sa mise en application sur le terrain. Néanmoins, il semble que les états des charges accueil aient été diffusés dans certains groupes ... Oups !

INCITATIONS COMMERCIALES

Comme « Le DIA est le patron de son agence », au quotidien avec son équipe, la Cfdt a demandé pourquoi un DIE modifie de façon générale, arbitraire et à la baisse l'appréciation entrant dans le calcul des IC ?

Pour la Direction : c'est le rôle normal d'un DIE de vérifier et corriger.

Pour la Cfdt : c'est de l'ingérence .Un DIE doit accompagner mais pas imposer !

S'il n'y a pas de problème pour la Direction, il y en a bel et bien un pour la Cfdt !

Et vous, qu'en pensez-vous ?

PROCHAINE RÉUNION DP

le 13 avril 2018

Adressez-nous vos questions !